



CONSEIL MUNICIPAL
CE 4 août 2020

PROCÈS-VERBAL d'une séance régulière du conseil municipal de la Ville de Duparquet tenue exceptionnellement à huis clos, via Zoom, en raison de la pandémie Convid-19, ce 4 août 2020 à 19h00.

Présents : M. Jacques Ricard	Maire suppléant Et Conseiller no.5
M. Denis Blais	Conseiller no.1
M. Sylvain Audet	Conseiller no.2
Mme Claudette Macameau	Conseillère no.3
Mme Marlène Doroftei	Conseillère no.4
Mme Solange Gamache	Conseillère no.6

Monsieur le maire suppléant Jacques Ricard préside la séance tandis que madame Chantal Poirier agit comme secrétaire.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE VIA ZOOM

Le conseil municipal siège en régulière ce 4 août 2020 via Zoom;

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 5 août 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux ;

CONSIDÉRANT QUE selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance via Zoom.

Le quorum étant satisfait, monsieur le maire suppléant déclare l'ouverture de la séance à 19h00.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

Rés.271-2020

Sur proposition du conseiller M. M. Denis Blais, secondé par la conseillère Mme Marlène Doroftei, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour présenté ci-après :



VILLE DE DUPARQUET

SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL Mardi 4 août à 19h00 via zoom

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. PROCÈS-VERBAL

3.1 Séance régulière du mardi 7 juillet 2020

4. CORRESPONDANCE informelle et décisionnelle

4.1. Subvention demandée voirie-locale

4.2 Correspondance MAMH (dossier inondation)

4.3 Correspondance MAMH (dotation spéciale de fonctionnement)

5. FINANCES

5.1 Approbation de la liste des comptes du mois de juillet 2020 : (\$)

5.2 États financiers au 31 juillet 2020

6. AFFAIRES COURANTES

6.1 Demande dos d'âne

6.2 Enregistreur électronique de débordement (Industrie Blais)

6.3 2^e épandage d'abat-poussière le jeudi 6 août

6.4 Travaux réparation fuite d'eau terrain M. Réal Leblanc

7. Résolutions

7.1 Programmation TECQ 2019 dans MAMH (2^e version)

7.2 Nouvelle Avenant SNC Lavalin

7.3 Programme insertion sociale

7.3 Budget OMH (budget 2020 – révisé au 3 juillet 2020)

8. RÈGLEMENTS

9. LOISIRS

10. URBANISME

10.1 Dérogation mineure – propriété 24 rue Desmarais
Nouvel élément

11. SUIVI

11.1 Application du Règlement nuisance (11 lettres pour pelouse et 8 lettres pour Abri-tempo contribuant à l'embellissement de la ville)

11.2 Travaux de peinture (Pergola-cabanes terrain de baseball et bande de patinoire)

12. PAROLE AU PUBLIC

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Rés.272-2020 3.1 SÉANCE RÉGULIÈRE DU 7 JUILLET 2020

Les conseillers et conseillères ayant reçu copie du procès-verbal en ont dispensé la lecture et, sur proposition de la conseillère Mme Solange Gamache, secondé par la conseillère Mme Claudette Macameau, il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 7 juillet 2020.

4. CORRESPONDANCE

4.1 SUBVENTION DEMANDÉE VOIRIE-LOCALE

Correspondance nous confirmant que le Ministère des Transports nous a accordé une aide financière de 20 000\$ échelonnée sur 3 ans pour des travaux d'amélioration sur les chemins de villégiature.

4.2 CORRESPONDANCE MAMH (DOSSIER INONDATION)

Le traitement du dossier de la ville, concernant la réclamation financière lors des inondations 2019 au Ministère de la Sécurité Publique a été transféré au Ministère des Affaires municipales (notre réclamation s'élevait à 35 000\$)

4.3 CORRESPONDANCE MAMH (DOTATION SPÉCIALE DE FONCTIONNEMENT)

La ville a reçu un montant de 6 072\$ de la part du Ministère des Affaires municipales. Ce paiement constitue notre quote-part du programme de dotation spéciale de fonction de l'entente de Partenariat 2020-2023.

5. FINANCES

Rés.273-2020 5.1 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES DU MOIS DE JUILLET 2020 :

Proposé par la conseillère Mme Claudette Macameau, secondé par le conseiller M. Denis Blais et unanimement résolu que les comptes ci-dessous soient acceptés et payés pour le mois de juillet 2020;

Le montant des comptes à payer :	49 170,14 \$.
Le montant des salaires mars :	19 169,54 \$
Les prélèvements autorisés :	14 935,81 \$

6. FFAIRES COURANTES

Rés.274-2020 Programmation version No 1 – Révision 1 TECQ 2019-2023 - Dossier 1187005

Attendu que la Ville de Duparquet a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019-2023;

Il est résolu que :

la Ville de Duparquet s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

- la Ville de Duparquet s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant

directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

- la Ville de Duparquet approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

La ville de Duparquet confirme qu'il n'y aura pas d'autres travaux en priorité 1, 2 et 3 qui feront en sorte que le montant de la priorité 4 serait réduit dans les prochaines programmations. Le reste du montant de la subvention sera programmé en grande partie en priorité 4. Les priorités au plan d'intervention (révision 3 de 2017) pour le renouvellement de conduite sont complétées.

- la Ville de Duparquet s'engage à atteindre le seuil minimal de 173 500\$, montant qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

- la Ville de Duparquet s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux version No.1 – Révision 1 approuvée par la présente résolution;

Sur la proposition du conseiller M. Sylvain Audet, appuyée par le conseiller M. Denis Blais, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de de la ville de Duparquet approuve les dépenses de 631 224\$, dans la programmation version No 1 – Révision 1- TECQ- 2019-2023, Dossier 1187005

Rés.275-2020 7.2 PROGRAMMATION VERSION NO 1 – REVISION 1 TECQ 2019-2023 - DOSSIER 1187005 – NOUVELLE AVENANT DE SNC-LAVALIN

Nouvel avenant de SNC Lavalin pour surveillance additionnelle, du chantier juin-juillet 2020. Sur la proposition du conseiller M. Sylvain Audet, appuyée par le conseiller M. Denis Blais, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de de la ville de Duparquet approuve la dépense de 8 462,70\$

Rés.276-2020 7.3 PROGRAMME EXPÉRIENCE DE TRAVAIL

Sur proposition dûment constituée, appuyée par la conseillère Mme Solange et secondé par le conseiller par M. Denis Blais, et adopté à l'unanimité que la Ville de Duparquet accepte la responsabilité de la demande d'un projet EXPÉRIENCE DE TRAVAIL-SÉCURITÉ DU REVENU ;

ET autorise Mme Chantal Poirier, comme représentante de la Ville de Duparquet à signer tout document officiel concernant le projet, et ce, avec le gouvernement du Québec.

7.4 BUDGET OMH (BUDGET 2020 – REVISE AU 3 JUILLET 2020

Avant d'accepter et d'autoriser le budget 2020 – révisé au 3 juillet 2020, qui présente un déficit de 6 896\$, les membres du conseil de ville, veulent recevoir davantage d'explications et comprendre le fonctionnement avant d'accepter les déficits continuels qui nous sont présentés.

Le conseil discute également de l'audit final du Budget 2017, où une somme additionnelle de 2 543\$ est réclamée à la ville. Les membres désirent davantage de détails auprès de la Société d'Habitation du Québec, d'autant plus que d'autres audits sont en cours pour les années 2018 et 2019.

8. RÈGLEMENTS

9. LOISIRS

10. URBANISME

Rés.277-2020

10.1 DÉROGATION MINEURE – PROPRIÉTÉ 24 RUE DESMARAIS

Un nouvel élément a été apporté à la dérogation mineure concernant l'installation d'une remise de "8X10" en marge avant. Il ne s'agit plus d'une construction, mais bien d'un achat, ce qui permet aux membres du conseil d'avoir une meilleure vue d'ensemble du projet.

Sur la proposition de la conseillère Mme Solange Gamache, appuyée par le conseiller M. Sylvain Audet, il est unanimement résolu d'accepter la dérogation mineure au 24 rue Desmarais pour l'achat d'une remise et son installation en marge avant.

11. Suivi

11.1 APPLICATION DU RÈGLEMENT NUISANCE (pelouse /abri-tempo)

A titre d'information, la directrice nous informe, qu'il y a eu 11 lettres de postées aux citoyens pour pelouse trop longue et 8 lettres pour demander aux citoyens de démonter leur Abri-tempo. Un mémo a été également diffusé dans le journal Le Héron. On peut dire que les réponses furent positives et la ville s'en trouve plus belle et accueillante.

11.2 Travaux de peinture (Pergola-cabanes terrain de baseball et bande de patinoire)

Les travaux vont bon train et des remerciements à nos employés de la ville pour le beau travail.

12. PAROLE AU PUBLIC

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

Rés.278-2020

Tous les sujets ayant été abordés, sur proposition du conseiller M. Denis Blais, secondé par Mme Marlène Doroftei, il est unanimement résolu que la séance soit levée. Il est 20h41.